



Règlement officiel du Jeu-Concours

"Le Challenge de l'Avent Oise"

Article 1 : Organisateur du Jeu

Le jeu-concours "Le Challenge de l'Avent Oise" est organisé par le District Oise de Football, dont le siège est situé au 30 Chemin de la Petite Vallée, 60290, Cauffry.

Article 2 : Objet du Jeu

Le présent jeu-concours a pour objectif d'offrir aux participants l'opportunité de gagner divers lots en participant à un jeu interactif organisé sur les réseaux sociaux du District Oise de Football, à savoir Facebook et Instagram.

Article 3 : Durée du Jeu

Le jeu se déroule du 3 décembre 2024 au 24 décembre 2024, à raison de deux participations par semaine. Les concours seront lancés tous les mardis et jeudis, sauf initialement prévu les 24 et 26 décembre 2024. Le jeu concours prévu pour ces deux dates sera programmé le 21 décembre 2024, de manière alternée sur les pages Facebook et Instagram du District Oise de Football.

Article 4 : Conditions de Participation

4.1 Participation gratuite et sans obligation d'achat

La participation au Jeu est entièrement gratuite et ouverte à toute personne physique résidant en France métropolitaine, à l'exception des membres du personnel du District Oise de Football.

4.2 Modalités de participation

Pour participer, les candidats doivent impérativement suivre les étapes suivantes :

Étape 1 : Suivre la page officielle du District Oise de Football sur Facebook ou Instagram.

Étape 2 : Aimer la publication du concours du jour.

Étape 3 : Identifier un(e) ami(e) en commentaire sous la publication du jour.

Étape 4 (optionnel) : Partager la publication du concours pour obtenir une chance supplémentaire de gagner.

4.3 Limite de participation

Chaque participant peut participer une fois par tirage au sort, par plateforme (Facebook et Instagram), par jour. Toute tentative de fraude, utilisation de faux comptes ou comportement suspect entraînera l'exclusion immédiate du jeu.

Article 5 : Désignation des Gagnants

5.1 Tirage au sort

Un tirage au sort sera effectué parmi les participants ayant respecté les conditions de participation.

Deux tirages au sort auront lieu chaque semaine, un sur la page Facebook et un autre sur la page Instagram du District Oise de Football. Les gagnants seront désignés de manière aléatoire à partir de l'ensemble des participations valides.

5.2 Annonce des gagnants

Les gagnants seront annoncés publiquement via les stories Facebook et Instagram du District Oise de Football. Leur identité (prénom et nom) pourra être publiée à des fins promotionnelles.

5.3 Notification aux gagnants

Les gagnants seront contactés via message privé sur la plateforme où ils ont participé (Facebook ou Instagram) dans un délai de 24 heures après le tirage au sort. Les gagnants devront répondre dans un délai de 7 jours à compter de la notification, faute de quoi un nouveau tirage au sort sera effectué.

Article 6 : Description et Remise des Lots

6.1 Nature des lots

- **Sac Nike DOF + Thermos + 1 Ballon + 1 Carnet + une Casquette**

(Facebook : Mardi 3 décembre)

- **1 Tapis de souris + Casque FFF**
(Instagram : Jeudi 5 décembre)

- **Carte cadeaux (Illicado) d'une valeur de 50 €**
(Facebook : Mardi 10 décembre)

- **Sac Nike DOF + Thermos + 1 Ballon + 1 Carnet + une Casquette**
(Instagram : Jeudi 12 décembre)

- **Bon d'achat chez Formul club d'une valeur de 70 €**
(Facebook : Mardi 17 décembre)

- **Carte cadeaux (Illicado) d'une valeur de 20 €**
(Instagram : Jeudi 19 décembre)

- **Bon d'achat chez Formul club d'une valeur de 100 €**
(Instagram : Samedi 21 décembre)

- **1 Tablette Archos T101X 4G**
(Facebook : Samedi 21 décembre)

6.2 Remise des lots

Les lots seront remis en main propre, à partir du 3 janvier 2025, au siège du District Oise de Football, situé à Cauffry, Oise. Aucune expédition postale n'est prévue pour ce concours. Les gagnants devront être en mesure de récupérer leur lot directement sur place.

Article 7 : Responsabilités et Disqualification

7.1 Disqualification

En cas de non-respect des règles de participation ou de comportements frauduleux, le District Oise de Football se réserve le droit d'exclure un participant à tout moment, sans justification ni compensation.

7.2 Responsabilité de l'organisateur

Le District Oise de Football ne pourra être tenu responsable des éventuels dysfonctionnements techniques (pannes de serveur, coupures de réseau, problèmes d'accès aux plateformes) susceptibles d'empêcher la participation au Jeu. De même, l'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de perte, vol, ou détérioration des lots après leur remise.

Article 8 : Protection des Données Personnelles

8.1 Collecte des données personnelles

Dans le cadre du Jeu, des informations personnelles (nom, prénom, etc.) sont collectées. Ces données sont nécessaires à la gestion du Jeu et à la remise des lots.

8.2 Utilisation des données

Les données collectées seront exclusivement utilisées pour la gestion du concours, l'attribution des prix et la communication avec les gagnants. Les informations personnelles des participants ne seront pas partagées avec des tiers sans leur consentement préalable, sauf si cela est nécessaire à l'exécution du Jeu.

8.3 Droits des participants

Conformément à la législation sur la protection des données personnelles, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition concernant leurs données personnelles. Pour exercer ces droits, ils peuvent adresser une demande écrite à l'organisateur du Jeu, à l'adresse suivante : 30 Chemin de la Petite Vallée, 60290, Cauffry.

Article 9 : Autorisation de Communication

Les gagnants acceptent, sans compensation financière, que leur prénom et leur nom soient publiés sur les supports de communication du District Oise de Football, y compris les réseaux sociaux (Facebook et Instagram), à des fins promotionnelles et publicitaires.

Article 10 : Litiges

10.1 Loi applicable

Le présent règlement est soumis à la législation française.

10.2 Solution des litiges

En cas de contestation sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, une solution amiable sera recherchée. À défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant le tribunal compétent du ressort du siège social du District Oise de Football.

Article 11 : Acceptation du Règlement

La participation à ce Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, sans réserve.

Article 12 : Contact

Pour toute question relative à ce Jeu ou au traitement des données personnelles, vous pouvez contacter l'organisateur via message privé sur les pages Facebook ou Instagram du District Oise de Football.